



CCI PAYS DE LA LOIRE

ACTIONS PRIORITAIRES À ENGAGER POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LIGERIEN
Prise de position de la CCI Pays de la Loire

De nouveaux schémas à construire en collaboration par une contractualisation renforcée au service des entreprises, de l'emploi et des territoires !

Octobre 2015

UN CONTEXTE FAVORABLE POUR RENFORCER LA CONTRACTUALISATION

Les élections régionales, qui auront lieu les 6 et 13 décembre 2015, sont des élections primordiales pour l'avenir des entreprises et le développement économique des Pays de la Loire. Au-delà des compétences actuelles du Conseil Régional, la loi sur la nouvelle organisation territoriale lui confère le leadership en matière de développement économique.

Nous pensons que **l'entreprise doit être au cœur des politiques régionales** pour développer l'emploi et renforcer l'attractivité des territoires. Nous avons fait le choix en Pays de la Loire de faire des CCI des incubateurs du futur avec pour objectif principal de **préparer l'avenir des entreprises** en créant les conditions d'une **meilleure compétitivité**. La décision stratégique de miser sur le déploiement d'un programme **de Troisième Révolution Industrielle et Agricole** est ainsi une démarche essentielle pour rendre **les entreprises actrices** de leur avenir.

Le **renforcement de la contractualisation** entre la Région et le réseau consulaire sera selon nous essentiel à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à une **meilleure adéquation entre les offres et les demandes** d'emploi et à une plus **grande efficience de l'argent public** en évitant notamment les doublons ou les politiques parallèles.

À travers le **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui sera prescriptif** et la discussion préalable au sein de la conférence territoriale de l'action publique avec les chambres consulaires et la CRESS, **cette contractualisation est un enjeu**, en lien avec les orientations qui concerneront aussi le territoire de la métropole nantaise, élaborées et adoptées conjointement par le conseil de la métropole et le conseil régional, ce qui est cohérent avec la loi MAPTAM sur le rôle des Métropoles.

Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)** dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière de mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets, et la politique de formation liée à l'apprentissage et aux demandeurs d'emploi seront également un facteur **compétitivité de nos entreprises**. **Nous proposons de contractualiser ensemble sur ces prérogatives.**

NOS QUATRE ENGAGEMENTS PRIORITAIRES

- 1. RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES LIGERIENNES**
- 2. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PAR L'APPRENTISSAGE, LA FORMATION DES JEUNES ET LES PARCOURS PROFESSIONNALISANTS**
- 3. ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES**
- 4. MIEUX IDENTIFIER LE RÔLE DE CHAQUE ORGANISATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES**

1. RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES LIGERIENNES

La TRIA comme booster de performance

ETAT DES LIEUX

À partir de la démarche CCI Demain et des besoins identifiés, principalement pour les PME et les filières stratégiques du territoire, la feuille de route que nous proposons pour les entreprises des Pays de la Loire se traduit, au-delà des **2 missions historiques et réglementaires des CCI autour de la création/reprise d'entreprise et des formalités que nous poursuivons**, par la structuration d'un plan d'action autour de 3 thèmes principaux :

AXES PRIORITAIRES

- LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES
- LA CONQUÊTE DE NOUVEAUX MARCHES (développement commercial, développement international, innovation technologique et non technologique, économie circulaire et de la fonctionnalité)
- LE RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ (performance interne, numérique, énergétique, environnementale, ressources humaines)

MOYENS

FINANCEMENT

- **Étendre les fonctionnalités du portail Pmepaysdelaloire.fr** qui permet de donner un premier niveau d'information au chef d'entreprise et d'orienter sa demande au travers du réseau des développeurs économiques
- **Diversifier les sources de financement des entreprises**, et valoriser le financement participatif et le crowdfunding (mise en place d'une plate-forme dédiée dès janvier 2016).
- **Orienter efficacement les dispositifs de financement et de soutien européen**, grâce notamment au VIE de la CCI basé à Bruxelles (70 milliards dans le cadre du dispositif horizon 2020, actions déclinées par la Banque européenne d'Investissement dans le cadre du plan Juncker...).

CONQUÊTE DE NOUVELLES MARCHES

- **Renforcer l'internationalisation de nos entreprises** et capitaliser sur les entreprises déjà exportatrices à fort potentiel en s'appuyant sur le réseau des CCI à l'international (présence dans 82 pays), capable d'accueillir et relayer les actions de la région sans créer de bureaux dans différents pays.
- **Mobiliser tous les acteurs dans la détection d'entreprises exportatrices.**

RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ

- Proposer un accès en libre-service ou accessible par internet d'autodiagnostic en ligne (flashdiag) et de fichiers (CCI Data, PME Pays de la Loire)
- **Poursuivre le programme DINAMIC Pays de la Loire** qui a déjà permis à plus de 1 000 entreprises d'améliorer leur compétitivité et d'enrichir le contenu avec les nouveaux leviers de performance globale (RSE, numérisation/digitalisation, robotique, innovation non technologique...)
- **Définir et animer les outils et moyens adaptés aux besoins des entreprises de demain** : lieu de partage, compétences de conseil, accompagnement de projets de groupements d'entreprises, formation, co-développement d'outils avec les acteurs du territoire.
- **Stimuler la création/reprise et encourager l'innovation** en s'appuyant notamment sur le Réseau de Développement de l'Innovation (RDI) et les Prestations Technologiques Innovation dont les CCI sont le premier prescripteur.
- **Accompagner massivement les PME et TPE régionales dans la réduction de leur consommation d'énergie.**
- **Stimuler et vulgariser la transition numérique et robotique** des entreprises.
- **Détecter les pépites ligériennes de demain** après un travail d'évaluation des PRI, RFI, clusters et autres initiatives collectives, en définissant des filières prioritaires : Technologies avancées de production, stockage et conversion de l'énergie, équipementiers des Industries Agro-alimentaires et agricoles, aéronautique, silver économie...
- **Soutenir le développement de nouveaux modèles économiques** : économie circulaire, économie de la fonctionnalité, économie de l'usage.
- **Développer le nombre d'entreprises engagé dans une démarche RSE** en mettant en place un outil de diagnostic de référence en mode ouvert.

DES OBJECTIFS PARTAGES A 5 ANS

- **SENSIBILISATION DES 120 000 ENTREPRISES LIGERIENNES AUTOUR DES NOUVEAUX ENJEUX DE COMPÉTITIVITÉ :**
 - Transition énergétique
 - Révolution numérique et nouvelles technologies
 - Nouveaux modèles économiques (économie circulaire, économie de la fonctionnalité, financement diversifié...)
 - Amélioration de leur performance globale (production, commercial, innovation, RSE, international)
- **MOBILISATION DE 3 000 ENTREPRISES ET ACTEURS DE REFERENCE (ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, ENTREPRISES...) SUR 6 PILIERS A FORT POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE LA TRIA :**
 - Energies renouvelables
 - Bâtiments à énergie positive
 - Conversion et stockage de l'énergie
 - Réseaux intelligents et objets connectés
 - Eco-mobilité
 - Agriculture Ecologiquement Intensive

2. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PAR L'APPRENTISSAGE, LA FORMATION DES JEUNES ET LES PARCOURS PROFESSIONNALISANTS

Des synergies à optimiser

ETAT DES LIEUX

- **L'apprentissage contribue à l'employabilité.** Dans les CCI des Pays de la Loire, 80% des apprentis entrent dans la vie active moins de 6 mois après leur cursus dont plus d'un tiers dans leur entreprise d'accueil et 86% se déclarent satisfaits de leur formation.
- Il est essentiel de remettre les professionnels – et leurs structures de représentation : branches et CCI- au cœur des dispositifs d'apprentissage en donnant plus de poids aux entreprises dans un système dont la gouvernance est aujourd'hui majoritairement institutionnelle et académique. C'est aussi par ce biais que sera développée l'implication des entreprises dans la promotion des métiers

AXES PRIORITAIRES

- REPLACER L'ENTREPRISE AU CENTRE DE LA DEFINITION DES QUALIFICATIONS
- ENCOURAGER LES BRANCHES PROFESSIONNELLES A NÉGOCIER SUR L'APPRENTISSAGE
- IMPLIQUER LES CFA ET PLUS LARGEMENT LES CCI DANS LES INSTANCES DE CONCERTATION
- ELABORER UNE NOUVELLE CARTE DE FORMATION
- OPTIMISER L'INFORMATION & L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES
- DÉFINIR UNE STRATÉGIE SUR LES AIDES AUX ENTREPRISES
- SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MOYENS

APPRENTISSAGE

Inciter les branches professionnelles à négocier sur l'apprentissage.

Comme pour les partenaires sociaux qui ont l'obligation de négocier sur la formation professionnelle tous les 3 ans sur les priorités, les objectifs et les moyens, des négociations spécifiques permettraient de dynamiser l'appropriation de l'apprentissage par les chefs d'entreprises et par les syndicats de salariés.

Impliquer fortement les CFA et plus largement les CCI dans les instances de concertation

Cette implication des CCI passe notamment par **l'association des CCI aux travaux du SPRO** sur l'apprentissage, la formation des salariés et des demandeurs d'emploi dans les territoires.

De même, il n'existe **pas d'instance régionale dédiée à l'apprentissage** où l'ensemble des acteurs pourrait se retrouver pour travailler ensemble à la définition de la politique régionale.

Reconsidérer l'élaboration de la carte de formation

La problématique est connue et statistiquement démontrée : l'apprentissage se développe pour les niveaux I et II et baisse fortement pour les niveaux V et IV à l'image souvent négative. Il nous semble ainsi essentiel de renforcer les niveaux 5/4/3 dans des métiers où les besoins sont forts : métallurgie, vente, hôtellerie/restauration/santé

Il est également essentiel de :

- **Renforcer l'accompagnement sur les filières émergentes en apprentissage :**
 - o Niveaux 4 à 2 sur le soft et le hard (informatique/numérique)
 - o Niveaux 3 à 1 sur le digital orienté usages (webmaster, webdesign...)
- **D'ouvrir des sections qui répondent à des demandes fortes d'entreprise**
 - o Services à la personne (seulement 2 ouvertures alors que demandes importantes)
 - o Travail temporaire (3^e région de France pour l'intérim, 1^{ère}/population active)

D'une manière plus générale, il faut envisager :

- De fermer des sections de formation faiblement remplies ou qui n'offrent pas une insertion professionnelle, notamment dans les lycées.
- De refuser l'ouverture de section alors que d'autres similaires existent dans un rayon de 30 km
- De mener avant chaque ouverture de nouveaux établissements de formation et notamment les lycées une analyse de l'existant et une étude d'opportunité économique en fonction des besoins de main-d'œuvre.

Simplifier les contrats d'apprentissage

La première mesure d'assouplissement du cadre contractuel consisterait dans un premier temps **à simplifier le contrat d'apprentissage** trop complexe, en particulier pour les TPE qui embauchent les deux tiers des apprentis en France.

Un outil d'intermédiation : les bourses de l'apprentissage

L'amélioration de l'information des entreprises peut notamment passer par les bourses de l'apprentissage. Ces bourses permettent la mise en relation entre les entreprises qui offrent des contrats en apprentissage ou en alternance avec des jeunes à la recherche d'une entreprise d'accueil.

AIDES AUX ENTREPRISES ET INFORMATION

Instaurer une stratégie sur les aides aux entreprises

Afin d'éviter une modification permanente des règles du jeu, nous proposons simplement que soit mis en place un **Plan Apprentissage pour 5 ans** qui garantit des mesures stables et de la visibilité pour les entreprises sur le moyen et long terme. Nous recommandons également que les entreprises de 11 à 250 salariés bénéficient aussi des dispositifs d'exonération prévus pour l'embauche d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire, au même titre que les plus grandes et les plus petites entreprises.

Améliorer l'information et l'accompagnement des entreprises en amont du contrat.

Les entreprises ont besoin de plus d'informations sur le contrat d'apprentissage et les conditions de recrutement, sur les métiers et diplômes, mais aussi sur les aides et l'accompagnement au recrutement.

Nous proposons ainsi **de relancer le financement des postes de développeur de l'apprentissage**, car ces derniers apportent un premier niveau d'information aux entreprises sur les modalités concrètes de l'apprentissage.

Renforcer la reconnaissance de la fonction formatrice des entreprises et des maîtres d'Apprentissage.

Seule une véritable reconnaissance, évaluée, de la fonction de maître d'apprentissage -et de tuteur- pourra redonner de la crédibilité au système d'apprentissage auprès des milieux traditionnellement défiant envers ce système pédagogique où prime le système inductif de l'application pratique dont sont tirés par la suite concepts et théories générales.

Développer l'information des jeunes et des familles :

Il est essentiel de dédramatiser l'apprentissage. Nous proposons ainsi de :

- Rendre obligatoire la participation de tous les collégiens à une session de découverte de l'apprentissage (visite de CFA, rencontre avec des apprentis et des employeurs, découverte d'un cursus en alternance, mercredi de l'apprentissage, etc.)
- Renforcer l'accompagnement vers l'apprentissage afin de faciliter la transition vers la voie professionnelle, qui peut être brutale pour des jeunes qui sortent de l'école « traditionnelle ».
- Impliquer plus fortement les associations de parents d'élèves à la promotion de l'apprentissage.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Renforcer la participation des entreprises au sein des structures d'enseignement supérieur

- Développer la culture entrepreneuriale auprès des étudiants et des enseignants
- Renforcer la place de l'alternance dans l'enseignement supérieur et exploiter les possibilités apportées dans ce domaine par les TIC
- Collaborer avec les acteurs professionnels pour piloter la carte des formations
- Mettre en place des parcours de réorientation vers des filières courtes pour lutter contre l'échec en université
- Soutenir les initiatives associant acteurs académiques et acteurs économiques autour des filières stratégiques (chaires d'entreprises)
- Stimuler la demande d'appui scientifique et technologique par les entreprises vers les organismes de recherche

DES OBJECTIFS PARTAGES A 5 ANS

▪ DÉVELOPPER L'INFORMATION DES JEUNES ET DES FAMILLES:

- Rendre obligatoire la participation de tous les collégiens à une session de découverte de l'apprentissage (visite de CFA, rencontre avec des apprentis et des employeurs, découverte d'un cursus en alternance, mercredi de l'apprentissage, etc.)
- Renforcer l'accompagnement vers l'apprentissage afin de faciliter la transition vers la voie professionnelle, qui peut être brutale pour des jeunes qui sortent de l'école « traditionnelle ».
- Impliquer plus fortement les associations de parents d'élèves à la promotion de l'apprentissage.

▪ CONFORTER LA LOGIQUE DE *PARCOURS* PAR RAPPORT A CELLE DE *STRUCTURE*

- Renforcer la professionnalisation des formateurs
- Habiliter les CFA à recourir systématiquement au contrôle en cours de formation (CCF)
- Revoir les modalités de calcul de la rémunération des apprentis
- Renforcer la reconnaissance de la fonction formatrice des maîtres d'Apprentissage
- Un outil d'intermédiation : les bourses de l'apprentissage

3. ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES

Relancer les grands projets d'infrastructures

ETAT DES LIEUX

- **Le Grand Ouest est excentré des principaux flux de transports transeuropéens et doit bénéficier d'infrastructures fiables et accessibles afin d'accéder aux principales destinations européennes et internationales.**
- **Le rapport Mobilité 21** a hiérarchisé en 2013 les priorités de l'État. Si certaines concernent le Grand Ouest, d'autres non inscrites, sont pourtant essentielles à long terme à son accessibilité.
- **Le transport routier** constitue le mode de déplacement terrestre de 95% des marchandises régionales.
- La politique de renforcement des liaisons régionales et du tram/train est à poursuivre et à s'appréhender au regard des nouveaux comportements des ligériens (co-voiturage) et de l'ouverture de liaisons routières par car qui constituent une nouvelle concurrence pour les TER et les TET.
- **La fluidité des flux routiers Nord/Sud** constitue un enjeu important pour l'aménagement du territoire ligérien. Face aux enjeux démographiques de notre région qui accueillera 900 000 habitants supplémentaires d'ici 2040, **la problématique des franchissements de la Loire devient un enjeu d'aménagement majeur.**
- Plusieurs études prospectives à 2030 laissent envisager que le trafic sur le périphérique nantais va croître régulièrement et que le pont de Cheviré devra faire face au passage de 200 000 véhicules/jour.
- **L'aéroport de Nantes** qui connaît la croissance la plus forte des aéroports français (+10% en juillet/août) ne pourra faire face au doublement du trafic à l'horizon 2065 (9 millions de passagers attendus) et connaît déjà plus de 100 jours de saturation/an (14 000 passagers).
- **Le numérique** est devenu un enjeu majeur pour les entreprises dans la digitalisation de leur activité ou de leurs procédures, autant que les infrastructures de transport.

AXES PRIORITAIRES

- OPTIMISER LES FLUX DE TRANSPORT DES PERSONNES COMME DES MARCHANDISES
- SE RACCORDER LES GRANDS AXES DE COMMUNICATION INTER-REGIONAUX
- FLUIDIFIER LES FLUX ROUTIERS NORD/SUD
- ACCOMPAGNER LA MUTATION DU GRAND PORT MARITIME
- ENCOURAGER ET STIMULER LE DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX HAUTS DEBITS
- ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LA MOBILITE
- DÉVELOPPER LA NOTORIÉTÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DES PAYS DE LA LOIRE

MOYENS

SUR LE PLAN FERROVIAIRE

1. **la réalisation de l'interconnexion des TGV au sud de l'Île de France** et l'amélioration de la ligne Massy/Valenton en attendant à plus long terme la réalisation d'un nouveau barreau connectée à une gare à Orly
2. **La mise en place d'un plan d'action sur la liaison Nantes/Angers** sur laquelle des investissements importants ont lieu en terme de signalisation qui vont permettre de faire face à une hausse du trafic à moyen terme, ne suffisant pas néanmoins à long terme.
3. **L'électrification de la ligne Nantes Bordeaux** qui constituerait un complément au projet privilégiant l'axe TGV de Nantes/Angers/Tours pour rejoindre Bordeaux via La Roche/Yon. Il pourrait permettre d'envisager notamment un développement des liaisons inter-ports Nantes/La Rochelle/Bordeaux et de ces ports avec leur hinterland respectif,
4. **La virgule de Savenay** qui constitue une opportunité pour la desserte du Port de Nantes Saint-Nazaire et des plates-formes logistiques qui y sont liées (2LE), et plus largement pour la desserte fret régionale, en reprenant la liaison actuelle Rennes/Laval/Le Mans/Paris qui offrira plus de sillons à la mise en service de la LGV Bretagne Pays de la Loire.
5. **La poursuite des études sur la Ligne Nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire** en analysant de près les capacités de financement du projet
6. La mise en place d'une réflexion sur la connexion avec la ligne sud Europe-Atlantique et la poursuite des actions sur la transversale Nantes/Angers/Tours/Vierzon/Lyon.

SUR LE PLAN ROUTIER

Alors que la voiture reste le principal mode de transport des Ligériens pour se rendre à leur travail, particulièrement en milieu rural, **nous proposons de relancer les investissements routiers**. En effet, depuis l'amélioration des liaisons vers la Mayenne à travers notamment la RN 162, aucun investissement routier n'a été engagé par la Région alors que le transport routier constitue dans notre Région le mode de déplacements terrestres de plus 95% des marchandises. Il nous semble utile que la région accompagne de nouveau ce mode de déplacement et soutienne les initiatives de l'État et des collectivités locales notamment sur :

1. **La liaison sud Vendée Charentes Maritime** : après l'abandon de l'A831 entre Fontenay-le-Comte et Rochefort qui visait à desservir le littoral, à répondre aux besoins plus locaux d'échanges entre les différents territoires concernés, et surtout à offrir une meilleure qualité de service aux trafics de transit Nord-Sud, il est désormais nécessaire de lancer des réflexions sur les alternatives. En effet, le réseau routier Nord-Sud aux caractéristiques médiocres, mais très utilisé pour éviter l'allongement des trajets par l'A83 et l'A10 et les difficultés en termes de fluidité, de sécurité (nombreuses traversées d'agglomérations) et d'environnement rendent urgentes désormais la mise en place de propositions globales concrètes.
2. **Les franchissements de Loire** : plusieurs études prospectives à 2030 laissent envisager, si le taux de progression des 20 dernières années se maintient, que le trafic sur le périphérique va croître régulièrement et que le pont de Cheviré devra faire face au passage de 200 000 véhicules/jour soit presque un doublement. Or, le périphérique de Nantes est déjà régulièrement saturé avec près de 5000 véhicules/heure en plusieurs points et notamment sur le pont de Cheviré dont la saturation est de l'ordre de 3 à 4 heures par jour. Le conseil de Développement de Nantes Métropole vient de rendre un rapport sur les options possibles avec notamment le renforcement de navettes fluviales, l'élargissement du pont Anne de Bretagne et à plus long terme, la réalisation d'un tunnel en amont de Cheviré. Ces propositions intéressantes devront préciser si ces nouveaux franchissements permettront une désaturation sensible du pont de Cheviré et le cas échéant, quels investissements pourraient répondre

dans l'avenir, à sa surcharge: doublement de l'ouvrage sur place ou réalisation d'un pont urbain de type Bacalan de Bordeaux comme le suggère le Conseil Economique, social et Environnemental Régional dans son rapport du 18 octobre 2010... et surtout de fixer le fuseau d'études et de réserver les espaces nécessaires à sa réalisation et à ses accès, notamment dans les documents d'urbanisme comme le SCOT.

3. **La desserte routière de la Mayenne à travers l'amélioration de la RN 162 vers Angers et de la RN 171 vers Saint-Nazaire** qui revêt un enjeu majeur pour la desserte du Port de Nantes Saint-Nazaire, et la liaison entre Laval, la Mayenne et la métropole,
4. La liaison routière permettant de **relier le Maine-et-Loire et les départements de l'Est de notre région au futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes**, à partir d'Ancenis,
5. **La 2x3 voies entre Nantes et Savenay** : c'est un enjeu majeur en matière de congestion et de sécurité car cette liaison est saturée matin et soir et considérée comme dangereuse,

SUR LE PLAN PORTUAIRE

Le Grand Port Maritime voit son trafic stagner depuis plusieurs années et ses résultats diminuer liés entre autres aux facteurs conjoncturels, mais surtout à une mutation profonde de son modèle issu de la transition énergétique qui nécessite un allègement sensible de ses charges fixes (dragage, enjeux sociaux...). Nous pensons que le Grand Port Maritime dont le développement et le financement étaient basés sur les flux doit rapidement muter vers un port industriel où les activités assurent des ressources nouvelles pour développer la compétitivité des activités économiques structurantes pour le territoire régional.

L'implantation d'Alstom-GE sur les EMR ou des plates-formes d'assemblage est un premier signe qui doit être annonciateur de nouveaux développements.

Nous proposons que la région, appuyée par les autres collectivités locales, ait un rôle majeur dans la gouvernance du port.

SUR LE PLAN AEROPORTUAIRE

Même si le dossier n'est pas directement de la compétence régionale, **le transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes doit être engagé au plus vite.**

1. Décidé démocratiquement, soutenu depuis 15 ans par 3 Présidents de la République, 6 Premiers ministres, 2 régions, 2 départements, 4 agglomérations...) ce projet doit être lancé dès que possible.
2. Avec **3 000 emplois** prévus, la libération des terrains pour l'IRT Jules Verne qui a annoncé le recrutement à terme de **1000 chercheurs et 5000 personnes** et la densification de l'espace urbain avec la création de **6000 logements**, le transfert de cet équipement est soutenu par tous les acteurs économiques et il est essentiel que la parole de l'État soit tenue sur ce dossier pour le développement de la région et du Grand Ouest.
3. De même, les études **Tram/train** de liaison entre la gare et l'aéroport doivent être relancées afin que cette connexion puisse être mise en place au plus près de l'ouverture de l'aéroport.

SUR LE PLAN NUMÉRIQUE

Quelle que soit leur activité, **la digitalisation est devenue un enjeu majeur pour les entreprises**, au même titre que les infrastructures de transport. Cette digitalisation impacte profondément les process internes de l'entreprise et influe sur sa **compétitivité**, mais aussi son fonctionnement collaboratif avec ses clients, fournisseurs et partenaires. Il est donc essentiel que les collectivités accompagnent ces mutations en facilitant **le déploiement des réseaux haut-débit** qui renforcent la performance individuelle et la compétitivité de leur écosystème.

Une partie du volet usages et services de la Stratégie de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique révisée en 2014 fait l'objet de financements contractualisés par le CPER et constitue un engagement fort et indispensable sans compter les infrastructures hors CPER financées par l'État (PIA), la Région, le FEDER et des collectivités infrarégionales (départements et principales agglomérations).

Le Déploiement de la fibre optique avec les investissements des opérateurs privés, l'amélioration de la couverture de téléphonie mobile, le déploiement de la fibre FttH (Fiber to the Home) doit être poursuivie et développée.

C'est en outre un enjeu majeur pour déployer le Programme Troisième Révolution Industrielle et Agricole dont le numérique est un des volets essentiels.

4. MIEUX IDENTIFIER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Une collaboration renforcée & fédératrice

ETAT DES LIEUX

Actuellement, près de 1 000 développeurs économiques (conseillers CCI, agence régionale, comités d'expansion, communautés de communes, pôles de compétitivité, technopoles, agences de développement...) accompagnent les entreprises ligériennes. Tous ces acteurs travaillent ensemble dans le cadre du SREED notamment.

Il est du point de vue entrepreneurial complexe de repérer le bon interlocuteur en fonction de son besoin.

AXES PRIORITAIRES

- **MIEUX IDENTIFIER LES MISSIONS** de chacun en veillant à les rendre complémentaires
- **STIMULER LES COLLABORATIONS** entre les acteurs en positionnant le réseau consulaire comme un acteur fédérateur, partenaire privilégié du développement économique de la Région

MOYENS

- **Définir une feuille de route de déclaration d'intentions avec des objectifs partagés** pour les structures dans le cadre du hub PME et de la CREED afin que chacune connaisse bien l'activité des autres partenaires et son périmètre d'actions.
- **Optimiser le portail PME Pays de la Loire** qui réunit la majeure partie des acteurs économiques du territoire.

DES OBJECTIFS PARTAGES

- Optimiser la lisibilité pour l'entrepreneur.
- Fédérer les acteurs du développement économique dans une logique de résultats.

LE RÉSEAU CONSULAIRE :

1^{er} ACTEUR DE PROXIMITÉ, EFFICACE & RECONNU

- **25 000 entreprises accompagnées tous les ans**
- **7 000 contrats d'apprentissage traités et enregistrés**
- **5 000 apprentis formés** par an, soit 20% de l'ensemble des apprentis de la Région,
- **4 000 étudiants formés** dans les écoles d'enseignement supérieur des CCI, notamment dans les Ecoles de Gestion et de Commerce (3 années d'études post-baccalauréat) dispensant un enseignement supérieur dans les sciences de gestion pour former des collaborateurs aux fonctions du "Middle Management",
- **21 000 salariés et demandeurs d'emploi accueillis en formation professionnalisante**
- **2 000 entreprises accompagnées à l'international** chaque année dont plus de 500 individuellement
- **1 000 entreprises engagées dans le parcours d'appui à la performance DINAMIC**
- **500 entreprises sensibilisées et accompagnées à l'innovation**
- **Pus d'une vingtaine d'études économiques et d'observatoires** (ex : commerce, apprentissage...)
- **Gestion de plus d'une dizaine d'équipements** (ports, aéroports, parc d'exposition, zone d'activités...)

LE RÉSEAU CONSULAIRE :

1^{er} PARTENAIRE DE LA COMPÉTITIVITÉ DE NOTRE RÉGION

ANNEXE 1 : LES CCI : UNE ACTION STRUCTURANTE POUR LES TERRITOIRES DEPUIS TOUJOURS ET UN INCUBATEUR DU FUTUR

Les CCI, établissements Publics d'État à caractère administratif sont administrés par des chefs d'entreprises élus par leurs pairs et chargés de représenter les 120.000 ressortissants de l'industrie, du commerce et des services de la Région.

Ainsi, les CCI disposent de compétences sur l'ensemble des aspects qui concourent au développement de l'économie et des entreprises sur leur territoire. Leurs missions sont définies à l'article L.710-1 du code de commerce.

Elles contribuent par leurs missions et leurs engagements à façonner l'environnement le plus propice au développement de l'activité économique, en agissant principalement dans trois domaines :

- Le territoire, en particulier au travers de leur mission de création et gestion d'équipements,
- La formation des hommes, par leur mission en faveur de la formation professionnelle et continue,
- Les entreprises, par leur mission en faveur de l'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises.

Par la singularité de leur gouvernance, les CCI ont de tout temps développé une acuité particulière dans la détection de signaux faibles leur permettant de proposer des solutions d'intérêt général pour préparer l'avenir ce qui constitue entre autres l'ADN des CCI. **Elles se situent dans une véritable incubation consolidant la compétitivité d'un territoire à travers la capacité à développer un travail collaboratif (animateur de réseau) et à fluidifier les mutations stratégiques à la création des entreprises comme à leur développement.**

Connectées à la réalité des problèmes et des opportunités des marchés par les remontées de leurs membres, représentants de tous les secteurs d'activités, en prise permanente avec le terrain, elles sont en mesure d'identifier précocement les points sur lesquels il convient d'opérer des changements, de lancer des investissements.

Au-delà de leurs missions historiques de représentation et de promotion des intérêts de ses ressortissants, le réseau des CCI a développé de multiples services à destination des entreprises tels que :

1. La création et la gestion d'infrastructures nécessaires au développement économique notamment lorsque l'initiative privée faisait défaut, avec la capacité à s'en dégager pour permettre à d'autres opérateurs de poursuivre l'exploitation de l'investissement (cas de la CCI de St-Nazaire avec le pont de St-Nazaire, de la CCI de Mayenne qui cède son parc des expositions pour contribuer à l'implantation de la société Leroy-Merlin).

Les CCI de la région Pays de la Loire ayant une façade littorale assurent la gestion de nombreuses infrastructures portuaires (Ports de Pêche, de Commerce, de Plaisance).

Elles participent ainsi au développement économique des filières concernées (pêche, réparation navale, nautisme, etc.), et concourent à un aménagement durable des territoires littoraux.

2. L'accompagnement des porteurs de projet

Sur ces projets, l'approche multithématique des CCI (économique, juridique, fiscale, commerciale, financière...) apporte au porteur de projet un décryptage global de ses enjeux en stimulant l'émergence d'une offre d'information-conseil en amont de la création pour augmenter les chances de réussite des nouveaux entrepreneurs.

Avec des conseillers dont la plupart vient du monde de l'entreprise, les CCI ont su développer depuis de nombreuses années des savoir-faire spécialisés dans l'accompagnement des PME et de leurs dirigeants : outils de diagnostics /conseils adaptés, connaissance des spécificités managériales et financières des PME, animation de réseaux de dirigeants de PME

Les CCI sont aujourd'hui le premier réseau d'accompagnement des porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises, notamment avec l'accueil pour les démarches administratives (centres de formalités des entreprises – CFE- et guichet unique), formations lors de l'installation, missions de conseil ou de soutien aux PME (individuels ou collectifs).

3. L'appui et la mise en réseau d'entreprises

Présentes dès la phase d'émergence et d'amorçage des clubs ou des réseaux de professionnels, elles ont développé des outils et des méthodes pour permettre à ces entités de s'autonomiser. La région des Pays de la Loire est riche de ces réseaux initiés par les CCI (Pôle végétal devenu Végépolys, Pôle Marine devenu Neopolia, CRIOuest devenu ADNouest, LEA Valley devenu WENetwork, Club Affaires Atlantique, clubs environnement dans les différents départements, Pole Génie Civil Ouest devenu Novabuild, Pôle enfant devenu Novachild, Menuiserie avenir, Réseau Du Bellay...).

À partir de ces quelques exemples, on mesure le rôle décisif joué par les CCI dans la dissémination de pratiques contribuant à l'amélioration de la performance et de la compétitivité du plus grand nombre d'entreprises (programme Nouvelle donne dans les années 90, programme Dinamic, IRT Jules Verne...).

4. La relation entreprises/recherche en faveur de l'innovation

Cette capacité des CCI à expérimenter, en s'appuyant sur les acteurs pionniers qu'elles arrivent à mobiliser grâce à leur présence de proximité, est essentielle pour identifier les leviers nécessaires au déploiement à plus grande échelle et/ou à la mise en place d'instances structurées qui assurent les phases de déploiement.

La particularité du positionnement des CCI, à l'interface public-privé, couplée avec leur maillage local, régional, national, international, est aussi un atout essentiel dans des phases de compétition territoriale sur des projets structurants pendant lesquelles les savoir-faire de lobbying, de réactivité, et de montage de projets sont essentiels. À titre d'illustration, en Pays de la Loire, ces savoir-faire ont été notamment mobilisés à profit dans l'obtention du pôle de compétitivité EMC2, de l'IRT Jules Verne, ou encore très récemment dans le label FrenchTech pour Angers.

5. L'internationalisation des entreprises

L'une des conditions du développement des entreprises porte notamment sur un développement à l'international. Les CCI des Pays de la Loire ont choisi d'investir conjointement sur ce thème en étant les premières en France à créer un département dédié à l'appui international, doté de conseillers spécialisés pour la plupart issus de l'entreprise qui interviennent soit sous forme de conseil individuel, soit sous forme d'accompagnement collectif. Les CCI développent également une dynamique territoriale propice à la mise en réseau et au partage ainsi qu'à l'attractivité du territoire (International Connecting Day réunit chaque année à Nantes plus de 1000 participants, Embarquement à Angers plusieurs centaines, plus de 60 manifestations et ateliers ont lieu chaque année dans nos CCI...)

6. Le développement des compétences pour répondre aux besoins des entreprises dans les territoires

En 1898, la loi a autorisé les Chambres de Commerce à fonder et administrer des écoles.

Ainsi, les CCI ont été particulièrement présentes dès le milieu du XIX^{ème} siècle pour soutenir et accompagner des initiatives privées consacrées à l'enseignement commercial, qui ont convergé par la suite pour former le puissant réseau d'écoles de commerce françaises dont la qualité est reconnue internationalement.

Mais les CCI ont aussi contribué à déployer la formation professionnelle dans les métiers traditionnels (industrie, commerce, métiers d'arts..), et à faire émerger des formations spécialisées innovantes (Ecole de Design, école d'optique, institut de la bijouterie...). Afin de répondre aux demandes des entreprises qui recherchent des collaborateurs de plus en plus qualifiés, elles ont créé des diplômes professionnels spécifiques à certains secteurs d'activités (informatique, hôtellerie/restauration, vente, industrie..).

Afin de coller le plus possible aux besoins des entreprises et en lien avec les filières professionnelles, les CCI assurent également la gestion de nombreux CFA. En Pays de la Loire, le réseau des CCI forment chaque année près de 5000 apprentis dont 80% trouvent un emploi moins de 6 mois après leur sortie.

7. Le développement du commerce proximité

Acteurs de proximité, les CCI des Pays de la Loire interviennent quotidiennement en faveur du maintien et du développement des commerces sur les territoires. À travers l'accompagnement des élus locaux dans la définition de leur stratégie d'implantation commerciale, et l'appui aux commerçants notamment par le biais de la dynamisation de leurs associations, les CCI constituent de véritables partenaires du développement local.

ANNEXE 2 : ÉLÉMENTS DE CONTRACTUALISATION

Dans le cadre de l'association 909 (Interconsulaire des Pays de la Loire regroupant la CCIR, la CMAR et la CRA), les trois chambres consulaires régionales ont signé le 3 juillet 2014 un accord-cadre global de partenariat avec la Région visant à être plus efficace dans la relation aux entreprises et aux territoires afin de favoriser respectivement leur compétitivité et leur attractivité.

Ce renforcement stratégique des relations prend tout son sens dans le contexte actuel de réorganisation territoriale et d'affirmation du rôle de chef de file de la Région sur la formation, l'innovation et l'action économique. Il permet également d'accompagner les évolutions des chambres consulaires

L'accord-cadre du 3 juillet 2014 rappelle les engagements partagés et définit trois axes de collaboration prioritaires devant faire l'objet d'une convention d'application : l'appui aux entreprises, la formation et la relation aux territoires.

Les programmes d'action relatifs à ces trois axes s'inscrivent dans le cadre des démarches stratégiques régionales, notamment du Schéma régional de l'Economie et de l'Emploi durable 2011/2016 (SREED), de la Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente 2014-2020 (SRI-SI) et de la Stratégie Régionale de Transition Energétique (SRTE) adoptée en janvier 2014.

Les chambres consulaires portent quant à elles le projet de «Troisième Révolution Industrielle et Agricole en Pays de la Loire » (TRIA en Pays de la Loire) qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs économiques autour des enjeux de la transition énergétique et écologique et des opportunités de compétitivité et de croissance offertes par le développement d'une économie post-carbone ; **le contenu de la convention d'application a donc été élaboré en cohérence avec le programme d'actions de la TRIA** en faveur du développement des filières innovantes, notamment énergétiques, et de la performance durable de nos entreprises.

Principes de la convention

Cette convention a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre du partenariat entre les trois chambres consulaires (CCIR, CMAR et CRA) et la Région sur **l'appui aux entreprises, la relation aux territoires et la formation**.

Elle renvoie à des conventions spécifiques, existantes ou à élaborer, pour les conditions administratives, techniques et financières d'accompagnement des consulaires par la Région.

Parmi ces principes, il peut être rappelé, de manière transversale, la volonté de rechercher une simplification par rapprochement de conventions intéressant l'ensemble des consulaires, plusieurs périmètres géographiques ou encore des thématiques proches.

Par ailleurs, au vu de l'importance de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire, les signataires se sont engagés à associer plus systématiquement des représentants de ce secteur aux actions les concernant.

La convention a pris effet à la date de sa signature par les parties et jusqu'au **31 décembre 2017**.

Chaque chambre consulaire est le référent pour le compte de 909 sur un des axes de collaboration :

- Appui aux entreprises : CCIR
- Relation aux territoires : CRA
- Formation : CMAR